MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1697 **5 juillet 2012**

SOMMAIRE

Aither S.à r.l. 81434
Bellday Holding S.à r.l. 81441
Dofranne S.C.I. 81426
DPGP Astra S.à.r.l. 81430
DPGP Romania S.à.r.l. 81422
Ecotropic Consulting S.A. 81428
Edinem S.A. 81429
Elesse S.à r.l. 81429
EM Holdings 81429
Emina S.à r.l. 81445
Empedocle S.A. 81434
EP Eurocopter 1 S.à r.l. 81441
EPISO CZ S.à r.l. 81441
Erelge III S.A. 81442
Euroclear Finance 2 S.A. 81428
Euroclear Investments 81428
Euroclear Re 81429
Euroland Properties S.A. 81442
Euroness S.A. 81443
Everest Investholding S.à r.l. 81425
Fair Finance S.à r.l. 81433
Fang Investments S.à r.l. 81442
Ferrera S.à.r.l. 81450
Financière Star 1 81444
Finanmag S.A. - SPF 81450
Finnet SA 81450
Firebird Global Master Fund Holdings-1 S.à r.l. 81444
Firebird Mongol Holdings A S.à r.l. 81444
Firebird Mongolia Holdings II S.à r.l. 81449
Firebird Mongolia Holdings S.à r.l. 81449
Flaginvest S.A.H. 81451
Flight Company 81451
Flime Investments S.à r.l. 81429
Force 8 81451
Francilienne Investments II S.à r.l. 81450
Franzen und Brandt 81452
Full Moon Invest S.A. 81449
Gabra S.A. 81450
Gaj Invest SA 81454
Galliker Transports SA 81455
GARBE Logistic UK 1 S.à r.l. 81455
GEBPF Dusseldorf (Lux) S.à r.l. 81455
Geldilux-TS-2007 S.A. 81452
Geldilux-TS-2008 S.A. 81452
Geldilux-TS-2010 S.A. 81452
Geldilux-TS-2010 S.A. 81452
Geldilux-TS-2011 S.A. 81453
General Mediterranean Holding S.A., SPF 81455
General Therm Luxembourg S.à r.l. 81453
Gil Motor Sport S.A. 81442
GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l. 81453
GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH 81454
Gloria S.à r.l. 81456
GMT Global Multi-Strategy Fund of Funds 81456
González Byass & Co. Ltd. S.A. 81454
Grand Mogul Holdings S.à r.l. 81451
Great Hoard Holdings S.à r.l. 81454
Hansen Capital 81456
International Housing Solutions S.à r.l. 81453
IRUS European Retail Property Management Company 81425
Karson S.à r.l. 81433
Pinnacle Topco & Cy S.C.A. 81410
Yards Invest S.A. 81456

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pinnacle Topco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.198.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "Apax WW Nominees Limited", a company incorporated in England and Wales under company number 04693597, whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom, here represented by Mrs Linda Harroch, lawyer, with professional address in England, by virtue of a proxy, given on 30 May 2012; and

- "Pinnacle S.à r.l.",a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted today by the undersigned notary, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 31 May 2012.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form/Name/Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Pinnacle Topco & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to coordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The capital is fixed at fifty thousand US dollars (USD 50,000.00) represented by fifty thousand (50,000) shares of one US Dollar (USD 1.00) each, divided into:

(A) forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (49,999) ordinary shares of one US dollar (USD 1.00) each divided into (i) five thousand (5,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) five thousand (5,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) five thousand (5,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) five thousand (5,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) five thousand (5,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) five thousand (5,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) five thousand (5,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) five thousand (5,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) five thousand (5,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) four thousand nine hundred and ninety-nine (4,999) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles; and,

(B) one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one US dollar (USD 1.00). The Management Share shall be held by Pinnacle S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.8 All Shares and the Management Share shall be issued in registered form or bearer form.

5.9 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him. The inscription of the Shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered Shares and Management Share.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered Shares and Management Share a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share held by the Manager is freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one million US dollars (USD 1,000,000.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by Pinnacle S.à r.l. prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

7.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.6 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. Art. 9. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10. Decision of the shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the first Monday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

11.1 The Company's fiscal year starts on the 1 st day of January and ends on the 31 st day of December.

11.2 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

11.3 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

11.4 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

11.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

11.5.1 an amount equal to (i) 0.50% of the nominal value of each Class A Shares, (ii) 0.45% of the nominal value of each Class B Shares, (iii) 0.40% of the nominal value of each Class C Shares, (iv) 0.35% of the nominal value of each Class D Shares, (v) 0.30% of the nominal value of each Class E Shares, (vi) 0.25% of the nominal value of each Class F Shares, (vii) 0.20% of the nominal value of each Class G Shares, (viii) 0.15% of the nominal value of each Class H Shares and (ix) 0.10% of the nominal value of each Class I Shares shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

11.5.2 the balance of net profits shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

11.6 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

12. Amendments of the articles. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

13.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 11.5.

14. Definitions. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extend the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 11.5 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction related to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) -(L + LR)

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) to the extent that shareholders would have been entitled to dividends distributions according to Article 11.4 of the Articles.

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

1. Pinnacle S.à r.l., prenamed: 1 Management Share;

2. Apax WW Nominees Limited, prenamed: 49,999 Shares.

The value of the fifty thousand (50,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand (EUR 50,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31 st , 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years.

- Geoffrey LIMPACH, accountant, born on 11 April 1983 in Arlon, Belgium, residing professionally at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Valerie EMOND, director of companies, born on 30 August 1973 at Saint-Mard in Belgium, residing professionally at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and

- Alberto MORANDINI, director of companies, born on 9 February 1978 in Pétange, residing professionally at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

II. The registered office of the Company shall be at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

"Apax WW Nominees Limited", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 04693597, et ici représentée par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mai 2012; et

"Pinnacle S.à r.l..", une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Linda Harroch, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mai 2012.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme/Dénomination sociale/Durée.

1.1 Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Pinnacle Topco & Cy S.C.A.» (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi de 1915»), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments finan-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ciers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par la Loi Luxembourgeoise.

4. Responsabilité du gérant commandite. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de Le capital est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'un dollar américain (USD 1,-) chacune réparties en:

(A) Quarante-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (49.999) subdivisées en (i) cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), (ii) cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), (iii) cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), (iv) cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), (v) cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), (vi) cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), (vii) cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), (viii) cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), (ix) cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie I (les «Actions de Catégorie I») et (x) quatre mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (4.999) actions ordinaires de catégorie J (les «Actions de Catégorie J»), chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-), toutes ces actions étant collectivement référencées comme les «Actions»); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts; et

(B) une (1) action de commandité (l' «Action de Commandité») ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-), détenue par Pinnacle S.à r.l. prénommé, en tant qu'actionnaire commandité. Dans les présents Statuts, «Actionnaires» signifie les détenteurs au moment opportun de Actions et «Actionnaire» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation des Actions y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) d'Actions (sauf les Actions de Catégorie A), par le rachat et l'annulation de toutes

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Actions émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie d'Actions, de tels annulations et rachats d'Actions seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la Catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Actions dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant (i) aucune action de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie C, (ii) aucune action de catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie D, (iii) aucune action de catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie E, (iv) aucune action de catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie F (v) aucune action de catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie G, (vi) aucune action de catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie H, (vii) aucune action de catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie I, (viii) aucune action de catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Action de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'Actions (tel que prévu dans l'article 5.3), une telle catégorie d'Actions donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie d'Actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que définie ci-après) pour chaque Action de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la catégorie d'Actions devant être rachetée et annulé.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la catégorie d'Actions devant être rachetée et annulé.

5.8 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur.

5.9 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient. Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action de Commandité appartenant au Gérant peut être librement cédée à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum d'un million de dollars américains (USD 1.000.000.-) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par Pinnacle S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

8. Conseil de Surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Art. 9. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

10. Décisions des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Année sociale.

11.1 L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 Le bénéfice brut de la Société exposé dans les comptes annuels, après la déduction de dépenses générales, l'amortissement et des dépenses représente le bénéfice net.

11.3 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.4 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.5 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

11.5.1 un montant équivalent à (i) 0.50% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie A, (ii) 0.45% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie B, (iii) 0.40% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie C, (iv) 0.35% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie D, (v) 0.30% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie E, (vi) 0.25% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie F, (vii) 0.20% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie G, (viii) 0.15% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie H et (x) 0.10% de la valeur nominale de chaque Action de Catégorie I sera distribué de manière égale à tous les actionnaires commanditaires au pro rata de leurs actions, sans égard de catégorie, puis

11.5.2 le solde des bénéfices nets sera alloué dans son intégralité aux détenteurs d'Actions de la dernière Catégorie à l'inverse de l'ordre alphabétique (la première catégorie étant les actions de Catégorie J, s'il n'existe pas d'actions de Catégorie J, les actions de Catégorie I et ainsi jusqu'à seulement les actions de Catégorie B).

11.6 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

12. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par la raison de la mort, la suspension de droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'actionnaire unique ou d'un des actionnaires.

13.2 Sauf dans le cas de dissolution par décision de justice, la dissolution de la Société peut avoir lieu seulement conformément à une décision adoptée par l'assemblée d'actionnaires générale conformément aux conditions fixées pour des amendements aux Articles. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, les actionnaires ou pas, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

13.3 Après le paiement de toutes les dettes et n'importe quelles charges contre la Société et des dépenses de la liquidation, les revenus de liquidation nets seront distribués aux actionnaires conformément à et afin de réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution pour des distributions de dividende comme exposé à l'article 11.5.

14. Définitions. "Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure ou l'actionnaire aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 11.5 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (incluant pour écarter tout doute, le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie d' Actions devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

MD = (PN + P+ RC)-(L+ RL)

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés) pour autant que les actionnaires ont le droit de recevoir des dividendes conformément à l'article 11.5 des Statuts.

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Actions annulée

L = perte

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

"Comptes Intérimaires" signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

"Date Comptable Intérimaire" signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Actions pertinente.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

- Pinnacle S.à r.l., prénommée: 1 Action de Commandité;

- Pinnacle Topco & Cy S.C.A.: 49.999 Actions Ordinaires.

Les cinquante mille (50.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à mille cinq cents euros.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Geoffrey LIMPACH, comptable, né le 11 avril 1983 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Valérie EMOND, gérant de sociétés, née le 30 août 1973 à Saint-Mard, Belgique, résidant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Alberto MORANDINI, gérant de sociétés, né le 9 février 1978 à Pétange, résidant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

II. Le siège social de la Société est établi au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juin 2012. Relation: EAC/2012/6974. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012066397/689.

(120094342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

DPGP Romania S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.211.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of May.

Before Maître Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dinu Patriciu Global Properties Limited, a Limited Company, with registered office at Commerce Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs, BVI under number 1510557 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Estella Vermeulen, private employee, or any other private employee of TMF Luxembourg S.A., residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "DPGP Romania S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.211, incorporated under the denomination of Re German Properties Two General Partners S.à r.l. by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, enacted on July 7, 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2183 dated October 3, 2007 and whose Articles of Association have been lastly amended by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 2 November 2010, published in the Mémorial C under number 2792 dated 20 December 2010 (the "Company").

The Sole Shareholder, as defined above, represented as stated above and representing the entire share capital of the Company, as defined below, has requested the undersigned notary, to record that

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of EUR 987,500.- (nine hundred eighty-seven thousand five hundred EUR) (the "Contribution") so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred EUR) to EUR 1,000,000.- (one million EUR) by the issuance of 987,500 (nine hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1,- (one EUR) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the conversion of part of a claim that the Sole Shareholder holds against the Company for an amount of EUR 987,500.- (nine hundred eighty-seven thousand five hundred EUR) into equity;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of 987,500 (nine hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares;

4. Composition of the shareholding of the Company;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company.

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 987,500.- (nine hundred eighty-seven thousand five hundred EUR) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred EUR) to EUR 1,000,000,- (one million Euro) by the issuance of 987,500 (nine hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1,- (one EUR) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the conversion of part of a claim that the Sole Shareholder holds against the Company for an amount of EUR EUR 987,500.- (nine hundred eighty-seven thousand five hundred EUR) into equity (the "Receivable").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor Dinu Patriciu Global Properties Limited, prenamed, through the contribution of the Receivable described below.

Sole Shareholder - Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the contribution to the Company of the Receivable.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the existence of the Receivable has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Dinu Patriciu Global Properties Limited, holder of 1,000,000 (one million) shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company to be read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one million Euro (1,000,000.- EUR) divided in one million (1,000,000) shares with a nominal value of one euro (1,- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dinu Patriciu Global Properties Limited, une "Limited Company", avec siege social au Commerce Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs, BVI sous le numéro 1510557 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Mme Estella Vermeulen, employé privé, ou tout autre employé privé de la société TMF Luxembourg S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "DPGP Romania S.à r.l.", ayant son siège social à 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131 211, constituée sous la dénomination de Re German Properties Two General Partners S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, le 17 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2183 du 3 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2792 du 20 décembre 2010 (la "Société").

L'Associé Unique, prémentionné et tel que représenté, représentant la totalité du capital social de la Société, tel que ci-dessous repris, a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à la somme de douze mille cinq cents EUR (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un EUR (EUR 1,-) chacune.

II. Que l'Associé Unique détient l'entièreté des parts sociales représentant le capital social.

III. Que l'ordre du jour est comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social d'un montant d'EUR 987.500,-. (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents EUR) de manière à le porter de son montant actuel d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents EUR) à la somme d'EUR 1.000.000,- (un million d'EUR) par l'émission de 987.500 (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un EUR) chacune, toutes libérées par un apport en nature consistant en la conversion d'une partie de la créance que l'Associé Unique détient sur la Société pour la somme de EUR 987.500 (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents EUR) en capital social;

3. Souscription et libération par l'Associé Unique des 987.500 (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales;

4. Composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5. des Statuts de la Société.

6. Divers.

L'Associé Unique a abordé l'ordre du jour et a pris ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique renonce expressément aux formalités de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique confirme être suffisamment informé quant à l'ordre du jour, se considère comme valablement convoqué et décide de délibérer et de voter sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare que les documents produits lors de la présente assemblée lui ont été mis à disposition pendant un délai suffisamment long lui ayant permis d'examiner chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'EUR 987.500,- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents EUR) de manière à le porter de son montant actuel d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents EUR) à la somme d'EUR 1.000.000,- (un million d'EUR) par l'émission de 987,500 (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un EUR) chacune, toutes libérées par un apport en nature consistant en la conversion d'une partie de la créance que l'Associé Unique détient sur la Société pour la somme de EUR 987.500,- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents EUR) en capital social (l' "Apport").

Troisième résolution

Il est résolu d'accepter la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Apporteur-Souscripteur Dinu Patriciu Global Properties Limited, préqualifié, au travers de l'Apport tel que décrit ci-dessus.

L'Associé Unique - Souscription - Libération

L'Associé-Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées au moyen dudit Apport à la Société.

Preuve de l'existence de la contribution:

Preuve de l'existence dudit Apport a été donnée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède et conformément aux résolutions précédentes, les parts sociales de la société sont souscrites comme suit:

- Dinu Patriciu Global Properties Limited, détentrice de 1.000.000 (un million) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède et conformément aux résolutions précédentes, l'Apport ayant été réalisé, il y a lieu de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million Euros (EUR 1.000.000,-) divisé en un million (1.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euros (1,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable."

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vermeulen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2012. LAC/2012/24941. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012067433/175.

(120096410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Everest Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 92.606.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012067469/9.

(120096749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

IRUS European Retail Property Management Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.941.

—

En date du 12 juin 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Acceptation de la démission de Monsieur Israel Domingo Basilio, ayant pour adresse professionnelle le 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 30 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Représentée par M.J. Dijkerman / Pamela Valasuo

Administrateur / Fondée de pouvoir B

Référence de publication: 2012067555/17.

(120096631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Dofranne S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 35, rue Auguste Neyen.

R.C.S. Luxembourg E 518.

—

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière DOFRANNE S.C.I., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 35, rue Auguste Neyen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro E 518, constituée suivant acte notarié en date du 19 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 147 du 17 février 2005 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Anne-Christine Lussie, économiste, demeurant à L-2233 Luxembourg, 35, rue Auguste Neyen,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Devillers, géomètre expert, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse (Belgique), 6, Ekselboslaan.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Acceptation de la donation de la nue-propriété de parts sociales de la Société intervenue entre les associés.

2. Acceptation de la cession de la créance en compte courant détenue contre la Société par un associé.

3. Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent soixante-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 468.550.-) pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-) à quatre cent soixante-et-onze mille cinquante euros (EUR 471.050.-) par conversion de créance et la création et l'émission de dix-huit mille sept cent quarante-deux (18.742) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

4. Souscription et libération.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6. Modification de l'article 11 des statuts.

7. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Qu'au préalable, les associés ont déclaré ce qui suit:

Madame Anne-Christine LUSSIE, économiste, née à Tournai (Belgique), le 5 septembre 1949, demeurant à L-2233 Luxembourg, 35, rue Auguste Neyen, déclare détenir contre la Société une créance en compte courant d'un montant de quatre cent soixante-huit mille cinq cent cinquante euros (€ 468.550.-), qu'elle déclare céder à concurrence de cent quatre-vingt-sept mille quatre cent vingt euros (€ 187.420.-) à chacun des deux autres associés à savoir Madame Dominique DEVILLERS, avocat, née à Uccle (Belgique), le 4 novembre 1972, demeurant à L-2233 Luxembourg, 35, rue Auguste Neyen et Monsieur Frédéric DEVILLERS, géomètre expert, né à Uccle (Belgique), le 2 mars 1976, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse (Belgique), 6, Ekselboslaan, ce acceptant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale déclare accepter, conformément à l'article 1690 du Code civil, la donation de la nue-propriété de quatre-vingts (80) parts sociales détenues par Madame Anne-Christine LUSSIE au profit des deux autres associés documentée par acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour, lequel acte sera enregistré avant ou avec les présentes.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale déclare accepter, conformément à l'article 1690 du Code civil, la cession de la créance détenue par Madame Anne-Christine LUSSIE contre la Société au profit des deux autres associés.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent soixante-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 468.550.-) pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à quatre cent soixante-et-onze mille cinquante euros (EUR 471.050.-) par la création et l'émission de dix-huit mille sept cent quarante-deux (18.742) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

Souscription et Libération

Les dix-huit mille sept cent quarante-deux (18.742) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

1) Madame Anne-Christine LUSSIE, prénommée, déclare souscrire l'usufruit des dix-huit mille sept cent quarante-deux (18.742) parts sociales nouvelles,

à un montant total de quatre-vingt-treize mille sept cent dix euros (€ 93.710.-). intégralement affecté au capital social de la Société.

2) Madame Dominique DEVILLERS, prénommée, ici représentée par Madame Elisabeth MARTEL, demeurant à F-57390 Audun le Tiche (France), 74, rue Maréchal Foch, en vertu d'une procuration authentique reçue par le notaire Laurent FRANCOIS, de résidence à Saint-Malo (France), le 22 mai 2012, dont une expédition, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement, déclare souscrire la nue-propriété de neuf mille trois cent soixante-et-onze (9.371) parts sociales nouvelles,

à un montant total de cent quatre-vingt-sept mille quatre cent vingt euros (€ 187.420.-) intégralement affecté au capital social de la Société.

3) Monsieur Frédéric DEVILLERS, prénommé, déclare souscrire la nue-propriété de neuf mille trois cent soixante-et-onze (9.371) parts sociales nouvelles,

à un montant total de cent quatre-vingt-sept mille quatre cent vingt euros (€ 187.420.-) intégralement affecté au capital social de la Société.

Toutes les dix-huit mille sept cent quarante-deux (18.742) parts sociales sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en la conversion de la créance que les associés ont sur la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de quatre cent soixante-et-onze mille cinquante euros (EUR 471.050.-) représenté par dix-huit mille huit cent quarante-deux (18.842) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune."

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, chaque part sociale donnant droit à une voix.

La titularité de chaque part sociale représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre associé dénommé "nu-propriétaire". Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sociale sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, notamment pour les décisions portant sur l'affectation des résultats de la société, sous réserve du droit de vote réservé au nu-propriétaire dont question ci-après,

- droits aux dividendes,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- droit préférentiel de souscription en usufruit des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque parts sociales sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit d'une réduction de capital et de la liquidation de la Société, ainsi que le droit de vote qui appartiendra au nu-propriétaire pour les décisions emportant modification de l'objet social (à condition que soit maintenu le caractère civil de la société), la dénomination sociale, l'augmentation ou la réduction du capital, la transformation, la prorogation ou la dissolution de la société et celles relatives à l'agrément de nouveaux associés. Pour les autres décisions, les nu-propriétaires ont le droit d'assister, sans droit de vote, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-C. LUSSIE, M. KAISER, F. DEVILLERS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er juin 2012. LAC / 2012 / 25114. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012067428/124.

(120096368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Euroclear Finance 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.194.

—

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067443/10.

(120096317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Euroclear Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.839.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067444/10.

(120096315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Ecotropic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.130.

—

Auszug aus dem Gefasste Beschlüsse im Rahmen der außerordentlichen Generalversammlung vom 23ten April 2012.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt von Herrn DOBELKE Josef, Mitglied des Verwaltungsrates, anzunehmen.

Zum neuen Verwaltungsratmitglied wird Frau PAULI Gisela, wohnhaft in D-50968 KÖLN, 23, Parkstrasse, ernannt. Die Dauer ihres Mandates läuft bis zur Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfindet.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den aktuellen Rechnungskommissar Herrn ELVINGER Thierry, durch Herrn ELVINGER Robert, Steuerberater, wohnhaft in L-1370 Luxemburg, 16, Val Ste Croix - zu ersetzen. Die Dauer seines Mandates läuft bis zur Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfindet.

Für Auszug gleichlautend

Référence de publication: 2012067449/18.

(120096235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Euroclear Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.425.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067446/10.

(120096316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Edinem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.038.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067451/10.

(120096798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Elesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4551 Niederkorn, 28A, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 156.533.

—

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2012067452/11.

(120096596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

EM Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.218.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067453/10.

(120096102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Flime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.787,50.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 96.696.

—

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 avril 2012, les associés ont pris la décision d'accepter la démission d'Ewa Podgorska, avec adresse au 104/122, rue Marszalkowska, 00-017 Warszawa, Pologne, de son mandat de gérant et de gérant-délégué, avec effet au 31 mars 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012067478/13.

(120096732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

DPGP Astra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.207.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of May.

Before Maître Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dinu Patriciu Global Properties Limited, a Limited Company, with registered office at Commerce Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs, BVI under number 1510557 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Estella Vermeulen, private employee, or any other private employee of TMF Luxembourg S.A., residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "DPGP Astra S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.207, incorporated under the denomination of Re German Properties Two S.à r.l. by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, enacted on July 7, 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2184 dated October 3, 2007 and whose Articles of Association have been lastly amended by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 2 November 2010, published in the Mémorial C under number 2728 dated 13 December 2010 (the "Company").

The Sole Shareholder, as defined above, represented as stated above and representing the entire share capital of the Company, as defined below, has requested the undersigned notary, to record that

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of EUR 987,500.- (nine hundred eighty-seven thousand five hundred EUR) (the "Contribution") so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred EUR) to EUR 1,000,000.- (one million EUR) by the issuance of 987,500.- (nine hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1,- (one EUR) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the conversion of part of a claim that the Sole Shareholder holds against the Company for an amount of EUR 987,500.- (nine hundred eighty-seven thousand five hundred EUR) into equity;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of 987,500 (nine hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares;

4. Composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company.

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 987,500.- (nine hundred eighty-seven thousand five hundred EUR) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred EUR) to EUR 1,000,000.- (one million Euro) by the issuance of 987,500 (nine hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1,- (one EUR) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the conversion of part of a claim that the Sole Shareholder holds against the Company for an amount of EUR EUR 987,500.- (nine hundred eighty-seven thousand five hundred EUR) into equity (the "Receivable").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor Dinu Patriciu Global Properties Limited, prenamed, through the contribution of the Receivable described below.

Sole Shareholder - Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the contribution to the Company of the Receivable.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the existence of the Receivable has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Dinu Patriciu Global Properties Limited, holder of 1,000,000 (one million) shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company to be read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one million Euro (1,000,000.- EUR) divided in one million (1,000,000) shares with a nominal value of one euro (1,- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Dinu Patriciu Global Properties Limited, une "Limited Company", avec siège social au Commerce Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs, BVI sous le numéro 1510557 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Mme Estella Vermeulen, employé privé, ou tout autre employé privé de la société TMF Luxembourg S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "DPGP Astra S.à r.l.", ayant son siège social à 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131 207 , constituée sous la dénomination de Re German Properties Two S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, le 17 juillet 2007, publié au Mémorial C,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2184 du 3 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2728 du 13 décembre 2010 (la "Société").

L'Associé Unique, prémentionné et tel que représenté, représentant la totalité du capital social de la Société, tel que ci-dessous repris, a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à la somme de douze mille cinq cent EUR (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un EUR (EUR 1,-) chacune.

II. Que l'Associé Unique détient l'entièreté des parts sociales représentant le capital social.

III. Que l'ordre du jour est comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social d'un montant d'EUR 987.500,- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents EUR) de manière à le porter de son montant actuel d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents EUR) à la somme d'EUR 1.000.000,- (un million d'EUR) par l'émission de 987.500 (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un EUR) chacune, toutes libérées par un apport en nature consistant en la conversion d'une partie de la créance que l'Associé Unique détient sur la Société pour la somme de EUR 987.500,- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents EUR) en capital social;

3. Souscription et libération par l'Associé Unique des 987.500 (neuf cent quatre-vingt-sept mille, cinq cents) nouvelles parts sociales;

4. Composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5. des Statuts de la Société.

6. Divers.

L'Associé Unique a abordé l'ordre du jour et a pris ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique renonce expressément aux formalités de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique confirme être suffisamment informé quant à l'ordre du jour, se considère comme valablement convoqué et décide de délibérer et de voter sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare que les documents produits lors de la présente assemblée lui ont été mis à disposition pendant un délai suffisamment long lui ayant permis d'examiner chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'EUR 987.500,- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents EUR) de manière à le porter de son montant actuel d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents EUR) à la somme d'EUR 1.000.000,- (un million d'EUR) par l'émission de 987.500 (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un EUR) chacune, toutes libérées par un apport en nature consistant en la conversion d'une partie de la créance que l'Associé Unique détient sur la Société pour la somme de EUR 987.500,- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents EUR) en capital social (l' "Apport").

Troisième résolution

Il est résolu d'accepter la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Apporteur-Souscripteur Dinu Patriciu Global Properties Limited, préqualifié, au travers de l'Apport tel que décrit ci-dessus.

L'Associé Unique - Souscription - Libération

L'Associé-Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées au moyen dudit Apport à la Société.

Preuve de l'existence de la contribution:

Preuve de l'existence dudit Apport a été donnée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède et conformément aux résolutions précédentes, les parts sociales de la société sont souscrites comme suit:

- Dinu Patriciu Global Properties Limited, détentrice de 1.00.000 (un million) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède et conformément aux résolutions précédentes, l'Apport ayant été réalisé, il y a lieu de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million Euros (EUR 1.000.000,-) divisé en un million (1.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euros (1,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable."

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vermeulen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2012. LAC/2012/24942. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012067432/174.

(120096441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Fair Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.788.

—

Extrait rectificatif du dépôt L 120094373 en date du 08/06/2012

Il est à noter que:

Monsieur Dominique Le Gal, né le 09 décembre 1971, à Savigny-sur-Orge, France, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a été nommé gérant Goldman de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Nicole GOETZ, gérant Goldman démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Valérie CHAUMIER

Référence de publication: 2012067470/16.

(120096702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Karson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.946.125,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.180.

—

EXTRAIT

En date du 26 avril 2012, l'usufruitier a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat.

- La nomination d'Elke Leenders, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

- La nomination de Frank Wagener, ayant son adresse à Maison 56, L-6837 Brouch / Wecker, en tant que gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067565/17.

(120096479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Empedocle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 126.747.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067456/10.

(120096794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Aither S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.262.

—

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fourth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.967, here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg, on May 25 th , 2012.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Aither S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager / Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Any manger may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10 th , 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amented.

Subscription and Payment

The appearing party Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31 st , 2012.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;

2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.709, single manager of the Company for an unlimited duration; and

3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing person, known to the notary, by his surname, name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille douze, le quatre juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.967, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 1 er . Forme. Il est formé par la comparante une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Aither S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et Paiement

La société comparante Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée illimitée, LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709.

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 juin 2012. LAC/2012/25755. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067281/377.

(120096311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

EP Eurocopter 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 82.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.524.

—

Le bilan au 30 Septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juin 2012.

Référence de publication: 2012067457/10.

(120096353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

EPISO CZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.985.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067460/10.

(120097027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Bellday Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.870.

—

Suite à l'Assemblée Générale du Seule Actionnaire de la société Bellday Holding S.à r.l. en date du 7 juin 2012 les décisions suivantes ont été prises:

- Election de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, comme nouveau Gérant A, pour une durée indéterminée, à compter du 7 juin 2012.

- Election de Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 3 avril 1973 à Rennes, en France, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg, comme nouveau Gérant B, pour une durée indéterminée, à compter du 7 juin 2012.

- Acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à La Haye, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, comme Gérant A, à compter du 7 juin 2012.

- Acceptation de la démission de Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, comme Gérant B, à compter du 7 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Jacob Mudde
Gérant A

Référence de publication: 2012068016/25.

(120097145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Erelge III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.126.

—

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/6/2012. Signature.

Référence de publication: 2012067463/10.

(120096392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Euroland Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 121.422.

—

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 8 mai 2012

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur unique de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l.., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Pour EUROLAND PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2012067465/15.

(120096084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Fang Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.028.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.515.

—

EXTRAIT

En date du 7 juin 2012, l'associé unique de la Société a nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Marc LIESCH, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Steven GORELIK, Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Marc LIESCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.
Pour Fang Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2012067471/18.

(120096295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Gil Motor Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 124.390.

—

Il résulte des résolutions prises le 04 juin 2012, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société GIL MOTOR SPORT S.A. inscrite au RC sous le numéro B124.390:

- Le renouvellement du mandat de l'administrateur Mr Jean Christophe Ponsson, demeurant 16a rue Jean Pierre Michels, L.4243 ESCH SUR ALZETTE, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2018

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2018

Pour extrait conforme
Le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067511/15.

(120096362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Euroness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 90.594.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le douze juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

La société à responsabilité limitée de droit français «ENVIROPROTEC», établie et ayant son siège social à F-78400 Chatou, 5, Allée des Verdiers, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 490 242 286,

en vertu d'une procuration donnée à elle sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «EURONESS S.A.», établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 90594, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C n° 145 du 12 février 2003.

II. - Que le capital social de la société anonyme «EURONESS S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune, entièrement libérées.

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «EURONESS S.A.».

IV. - Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant d'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V . - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute, y inclus les 1000 parts sociales de la société ETEED SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €, dont le siège social est 5 allée des Verdiers – 78400 Chatou, immatriculée au registre du commerce de Versailles sous le numéro 490 041 589 R.C.S. Versailles, représentant 100% du capital de cette société, et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI . - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C.Bittler, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2012. Relation: EAC/2012/7487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067466/50.

(120097102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Financière Star 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.404.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012067473/10.

(120096997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Firebird Global Master Fund Holdings-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 168.344.

—

EXTRAIT

En date du 7 juin 2012, l'associé unique de la Société a nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Marc LIESCH, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Steven GORELIK, Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Marc LIESCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.
Pour Firebird Global Master Fund Holdings-1 S.à r.l.

Référence de publication: 2012067474/18.

(120096296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Firebird Mongol Holdings A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 168.098.

—

EXTRAIT

En date du 7 juin 2012, l'associé unique de la Société a nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Marc LIESCH, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Steven GORELIK, Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Marc LIESCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.
Pour Firebird Mongol Holdings A S.à r.l.

Référence de publication: 2012067475/18.

(120096297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Emina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.261.

—

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai .

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) MOMEY HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représenté par Pascale Meynckens, gérant, résidant professionnellement au 5, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange, Grand-Duché de Luxembourg; et

2) APB CONSULT LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Regsitre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167807, dûment représenté par André Bauwens, gérant, ayant sa résidence professionnelle au 5, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange, Grand Duché de Luxembourg.

Les parties comparantes sub 1. et sub 2. Sont ici représentées par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professinnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de deux procurations établies les 22 et 23 mai 2012,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront attachées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «EMINA S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Rombach-Martelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Rombach-Martelange par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution du conseil de gérance.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tous gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Les associés exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés,

1) MOMEY HOLDING S.à r.l., prénommée, déclare souscrire à douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 12.375,-)

2) APB CONSULT LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- MOMEY HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représenté par Liliane Mommens, gérante, résidant professionnellement au 5, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange, Grand Duché de Luxembourg;

- APB CONSULT LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Regsitre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167807, dûment représenté par Pascale Meynckens, gérante, résidant professionnellement au 5, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange, Grand Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 5, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2012. LAC/2012/24938. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012067454/219.

(120096260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Firebird Mongolia Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 165.400.

—

EXTRAIT

En date du 7 juin 2012, l'associé unique de la Société a nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Marc LIESCH, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Steven GORELIK, Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Marc LIESCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Pour Firebird Mongolia Holdings II S.à r.l.

Référence de publication: 2012067476/18.

(120096298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Firebird Mongolia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.018.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.863.

—

EXTRAIT

En date du 7 juin 2012, l'associé unique de la Société a nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Marc LIESCH, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Steven GORELIK, Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Marc LIESCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Pour Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012067477/18.

(120096299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Full Moon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.054.

—

EXTRAIT

Dépôt rectificatif du bilan au 31.12.2010 (dépôt n° L120086074 du 25 mai 2012) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2012067481/13.

(120096605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Francilienne Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.244.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067479/10.

(120096015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Ferrera S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.821.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067482/10.

(120096522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Finanmag S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 47.951.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANMAG S.A.-SPF

Référence de publication: 2012067483/10.

(120096032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Gabra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.029.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 mai 2012

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. Monsieur Jonathan LEPAGE a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. Monsieur Xavier SOULARD a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à. r. l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GABRA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012067504/19.

(120096493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Finnet SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.684.

—

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1 er juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2012.

Référence de publication: 2012067484/12.

(120096746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Flaginvest S.A.H., Société Anonyme.

Capital social: EUR 774.667,26.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 33.196.

—

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société le 28 mars 2012

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 22, me Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012067485/12.

(120096742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Flight Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 12, rue Schrobilgen.

R.C.S. Luxembourg B 53.058.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067487/10.

(120096464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Grand Mogul Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.000.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 162.195.

—

EXTRAIT

En date du 7 juin 2012, les associés de la Société ont nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Marc LIESCH, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Steven GORELIK, James PASSIN et Marc LIESCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Pour Grand Mogul Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012067502/18.

(120095892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Force 8, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.837.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067488/10.

(120096748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Franzen und Brandt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 31, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 128.391.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067490/10.

(120096454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Geldilux-TS-2007 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.446.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012067491/9.

(120096566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Geldilux-TS-2008 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.121.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012067492/9.

(120096565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Geldilux-TS-2010 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.505.

—

Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 31 mai 2012

L'actionnaire unique a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Smaïn Bouchareb, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Administrateur;
- Madame Candice de Boni, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Président;
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Administrateur

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 Juin 2012.

Référence de publication: 2012067493/16.

(120096196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Geldilux-TS-2010 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.505.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012067494/9.

(120096564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Geldilux-TS-2011 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.336.

—

Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 31 mai 2012

L'actionnaire unique a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Smaïn Bouchareb, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Administrateur;

- Madame Candice de Boni, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Président;

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Administrateur

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juin 2012.

Référence de publication: 2012067495/16.

(120096195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

General Therm Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 33, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 166.981.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012067496/10.

(120096419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

International Housing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.474.

—

La société MMA Financial International LLC, une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Maryland, ayant son siège social au 33, Garden Avenue, Suite 1200, USA – Clearwater, Florida, détenant 8.202 parts sociales de la Société, a transféré 10 parts sociales de la Société à MMA Financial TC Corp., une société par actions constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du registre des sociétés du Delaware («Division of Corporations of Delaware») sous le numéro 3665372, ayant son siège social au 621 East Pratt Street, Suite 600, Baltimore, Maryland 21202, par effet d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 30 novembre 2011.

En vertu de ce transfert, MMA Financial International LLC, une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Maryland, détient 8.192 parts sociales de la Société et MMA Financial TC Corp., une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, détient 10 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012067552/19.

(120096168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.232.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2012067497/10.

(120096759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.032.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2012067498/10.

(120096758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

González Byass & Co. Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.213.

—

RECTIFICATIF

Suite à l'extrait déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 2 mars 2011, ref. 110036112, il y a lieu de lire que M. Mauricio Gonzalez-Gordon Lopez de Carrizosa et M. Leandro Rebuelta del Pedredo Gonzalez ont été reconduits dans leur mandat de membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014 et non pas de 2012.

Luxembourg, le 11.6.2012.

Pour avis sincère et conforme

Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012067501/16.

(120095974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Great Hoard Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.110.

—

EXTRAIT

En date du 7 juin 2012, l'associé unique de la Société a nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Marc LTESCH, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Steven GORELIK, Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Marc LIESCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Pour Great Hoard Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012067503/18.

(120095893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Gaj Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 137.269.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067505/10.

(120096437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Galliker Transports SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.017.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067506/10.

(120096482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

GARBE Logistic UK 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.287.

—

Le Bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012067508/10.

(120096809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

GEBPF Dusseldorf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.947.

—

Extrait des résolutions en date du 31 mai 2012:

1. Il est mis fin en date du 1 er juin 2012 au mandat d'administrateur à savoir:

a) Mr. Stephen Young

- Le conseil d'Administration se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters, Gérant de classe B

Mr Dominique Prince, Gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012067509/18.

(120096089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

General Mediterranean Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.453.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 avril 2012 à Luxembourg

Le mandat de commissaire de la société Montbrun Révision Sàrl expire en 2012 et n'est pas renouvelé.

L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises agréé la société BDO Audit, Le Dôme Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, BP 351, L-2013 Luxembourg, son mandat, portant sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2011.

Son mandat est renouvelé pour un an et prendra fin à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012067510/16.

(120096179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Gloria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.059.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012067514/11.

(120096640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

GMT Global Multi-Strategy Fund of Funds, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 130.813.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 21 février 2011:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Réviseur d'Entreprises Agréé:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L -1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012067515/15.

(120095994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Hansen Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.962.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 09 avril 2012

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1 er avril 2012.

2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1 er avril 2012.

3. A été nommé administrateur avec effet au 1 er avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

4. L'adresse professionnelle des administrateurs, Monsieur Eric LECLERC , président, et Madame Martine KAPP, ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012067526/18.

(120096645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Yards Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.745.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012069168/10.

(120098937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck